

## **CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2020 en huit clos**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe, QUINET Eliane.

Conseillers Municipaux : ABAD Mickaël, BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BAYLE Léa, JAFFEUX Christine, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine, RICHARD Charles-Henri.

Absents : AURIER Evelyne (Pouvoir Stéphane BARDIN), MENDES Teddy, BOUHIER Emmanuel.

En début de séance, Monsieur le Maire, Stéphane BARDIN fait un point sur la Covid 19 et dit à l'assemblée que la 2<sup>ème</sup> vague Covid est bien dans nos villages. La surveillance est accrue dans les écoles, les consignes sanitaires sont strictes. Soyons vigilants.

### • **BUDGET COMMUNE.**

#### ➤ **Acquisition véhicules communaux.**

##### KANGOO - Approbation devis Renault.

Le véhicule communal actuel est en fin de vie, Le Kangoo date de 1999, non utilitaire, le contrôle technique n'est plus conforme et il y a beaucoup trop de réparations. Après la réunion de la commission développement durable qui avait étudié la possibilité d'acquérir un véhicule électrique et présenté plusieurs devis de concessionnaire, Stéphane BARDIN propose de s'orienter vers le véhicule électrique et présente le devis RENAULT pour l'achat d'un Kangoo Z.E Confort avec option kit de sécurité, attelage remorque, habillage bois du coffre et gyrophare pour un montant total de 15 495.51 € HT soit 20 594.06 TTC. Dans ce montant est comprise une réduction commerciale de 7761,00 €, 5000,00 € de bonus écologique et 5000,00 € pour la reprise du vieux véhicule. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, approuve le devis RENAULT, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera inscrite à l'opération 119 – Véhicules communaux - du budget communal 2020.

##### Camion Benne Master III 3t5 - Approbation devis.

Pour éviter de trop charger le tracteur et pour le garder plus longtemps, Le Maire demande au conseil de se positionner sur l'achat de deux véhicules, expose la nécessité d'acheter un camion benne pour les besoins de la commune et présente deux devis pour l'achat d'un MASTER III 3t5 d'occasion chez HENRI VAISSIERE pour un montant de 18 000.00 € HT soit 21 600.00 € TTC ou chez COBA S.A.S pour un montant de 18 846.03 € HT soit 23 000.00 € TTC (carte grise inclus). Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, approuve le devis HENRI VAISSIERE pour un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera inscrite à l'opération 119 – Véhicules communaux - du budget communal 2020.

#### ➤ **Véhicules communaux - Prêt 40 000,00€ auprès du Crédit Agricole Centre France.**

Monsieur le Maire propose pour financer l'achat des deux véhicules de recourir à un emprunt d'un montant total de 40 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au Crédit Agricole Centre France l'attribution d'un prêt pour un Montant de 40 000.00 €, au taux fixe annuel de 0.20 %, avec des frais d'actes de 40.00 €. Le nombre d'échéances est de 5 (annuelles) pour un montant total des intérêts de 240.32 €. Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois. Le conseil municipal prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances, prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et confère toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### ➤ **Géolocalisation Véhicules communaux.**

Monsieur le Maire propose d'équiper tous les véhicules communaux de la géolocalisation et présente la délibération 2015-165 du 4 juin 2015 émanant du CNIL concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les organismes publics ou privés destinés à géolocaliser les véhicules utilisés par leurs employés. Le traitement des données relevées permettra une meilleure allocation des moyens, la gestion en temps réel des interventions, le contrôle du respect des règles d'utilisation du véhicule définies par le responsable de traitement, le suivi du temps de travail effectif des employés, recueillir les informations complémentaires

afférentes à l'utilisation du véhicule (nombre de kilomètres parcourus, temps de conduite, vitesse moyenne...) et situer les véhicules en cas de vol.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à mettre en place la géolocalisation des véhicules communaux. Seules les personnes habilitées par Monsieur le Maire pourront accéder aux données à caractère personnel traitées. Il s'agit des élus en charge de la gestion du personnel et des employés en charge de coordonner les interventions.

La mise en place du système de géolocalisation sera effective au 01/01/2021.

Les employés concernés seront informés par courrier de l'identité des destinataires des données, de la finalité poursuivie par le traitement, de l'existence d'un droit d'accès aux données les concernant, d'un droit de rectification et d'un droit d'opposition pour motif légitime, ainsi que des modalités d'exercice de ces droits tel que prévu par l'article 90 du décret du 20 octobre 2005.

**Mickaël ABAD** demande une réunion technique une fois par mois avec les employés communaux et propose d'y participer, faire la création des fiches de tâches à exécuter, faire le point sur les travaux effectués et non effectués.

**Charles Henri RICHARD** demande si un système de prime ne peut être mis en place.

**Stéphane BARDIN** rappelle qu'il existe un système de prime le RIFSEEP mais qui n'a jamais été mis en place dans la commune et qu'il y a d'autres communes qui ne l'ont pas fait aussi. Loren devra se pencher sur ce système de prime et se renseigner auprès du centre de gestion.

**Mickael ABAD** demande si les employés ont leurs entretiens annuels.

**Stéphane BARDIN** dit que ce n'est pas fait depuis 2 ou 3 ans mais en effet il faut que cela se fasse et qu'il allait s'en occuper.

➤ **Extension réseaux eau potable du Chemin des fossés - Approbation devis SEMERAP**

Dans le cadre de la demande de Permis de construire déposé par Monsieur et Madame FUENTES, le 30/04/2020, il convient de procéder à l'extension du réseau communal d'eau potable chemin des fossés à Aubiat. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés, approuve le devis SEMERAP pour un montant total de 6 720.99 € HT soit 8 065.19 TTC. Mme FUENTES ne prend pas part au vote. La dépense sera inscrite au budget Commune 2020 section Investissement à l'opération 107 Extension de réseaux.

➤ **Budget Primitif – Virements de crédits.**

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget communal 2020 et indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 107	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00
27 / 27638 / OPFI	Autres établissements publics	10 707,15
<b>Total</b>		<b>12 707,15</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
21 / 2128 / 118	Autres agencements et aménagements de terrains	12 707,15
<b>Total</b>		<b>12 707,15</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les virements ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

➤ **Rénovation immeuble 13 place de l'église - Lancement de consultation d'un maitre d'œuvre.**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble 13 place de l'église et suite à la première réunion de travail avec l'ADHUME, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de lancer une consultation d'entreprises afin de choisir un maître d'œuvre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nécessité de choisir un maître d'œuvre et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT.**

- **Emprunt extension de réseaux d'eaux usées – Approbation prêt C A centre France.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 44/2020 concernant l'extension du réseau d'eaux usées Chemin des Fossés. Il propose donc pour financer ce projet de recourir à un emprunt d'un montant total de 20 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au Crédit Agricole Centre France, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt d'un montant de 20 000.00 € au taux fixe annuel de 0.46 % avec des frais d'actes de 30.00 € et de 15 échéances(annuelles).Le montant total des intérêts s'élève à 743.88 €. Et donne toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- **PERSONNEL.**

- **Suppression d'un poste permanent d'Attaché territorial.**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 10/09/2019, considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie principale, il convient de supprimer un emploi d'attaché territorial à temps complet. Après l'avis favorable du Comité technique du 21 septembre 2020, Monsieur le Maire propose la suppression d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet. Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : administrative,

- Cadre d'emplois : catégorie A,
- Grade : Attaché territorial,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DELIBERATIONS DIVERSES.**

- **Réactualisation longueur voirie communale.**

Une mise à jour des voies communales est nécessaire pour prendre en compte la création du Clos des Vallières d'une longueur de 95 mètres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est : Voirie communale à caractère de chemin de 56 630 m, voirie communale à caractère de rue de 14 040 m et la voirie communale à caractère de place publique de 14 550 m<sup>2</sup>(celle-ci ne compte pas dans les dotations). Le Conseil Municipal autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

P.ROCHE demande si La croix blanche à Persignat ne peut pas être considérée comme voirie?

- **DIVERS.**

- **Distribution des sapins communaux.**

La commission développement durable avait lancé l'idée de distribuer les sapins communaux sur inscription. Après réflexion, Stéphane BARDIN demande à ce que l'on fasse comme tous les ans, que c'était trop compliqué à gérer pour quelques arbres, par contre on pouvait repérer les sapins qui n'étaient pas décorés et ne pas en mettre l'année suivante.

Léa BAYLE demande à ce que les sapins soient attachés aux poteaux et non sur le grillage des maisons.

- **Repas des aînés.**

Le contexte sanitaire ne nous permet pas d'organiser cette année le banquet des aînés, un courrier a été envoyé aux personnes de soixante dix ans et plus, habitants la commune, en leurs proposant le choix d'un bon cadeau restaurant, d'une valeur de 25 euros, valable jusqu'au 15 décembre 2021,

(une liste des restaurateurs de Plaine Limagne ainsi que quelques restaurants autour d'Aubiat leurs seront adressés avec le bon cadeau) ou un colis livré à domicile.

➤ **Abonnement PRIMAGAZ – immeuble communal 2 rue neuve.**

Les locataires du 2ème étage ont eu une coupure de gaz pour un soucis de facturation qui a été réglé très rapidement. Malgré l'intervention du secours populaire et du maire, Primagaz a mis 3 semaines pour remettre en service le gaz laissant la famille sans eau chaude, sans chauffage et sans pouvoir cuisiner. C'est inadmissible et c'est un manque de sérieux, actuellement les élus sont à la recherche d'une solution pour le branchement gaz de ville et dénoncer le contrat Primagaz.

➤ **Ecole Chazelles – Cantine.**

Dû au Covid19, pour éviter les contacts, séparer les écoles et les classes, les enfants de l'école de Chazelles vont se restaurer à la salle Madeleine de Chazelles. Les élèves ont eu de très bon retour sur cette organisation qui convient très bien aux enfants, aux personnels cantine et aux parents... Il faut réfléchir rapidement à accueillir les enfants dans la salle de Chazelles pour la cantine, programmer la rénovation de cette salle et mettre en oeuvre pour le vote du budget. Une commission communale spéciale peut être constituée pour ce projet.

➤ **Questions.**

**Léa BAYLE**, pour la commission CCAS, aurait aimé participer à la mise en place et à la réalisation des bons cadeaux restaurants.

**Stéphane Bardin** rappelle que vu le contexte sanitaire les commissions ne peuvent plus se réunir.

**Léa BAYLE** demande s'il existe des tarifs réduits sur les garderies et cantine pour les familles nombreuses, en effet elle s'est fait interpellée par une famille qui ont leurs trois enfants en garderies et cantine.

**Stéphane BARDIN** dit qu'il y a -50% sur les frais de garderie pour le 3ème enfants. Il n'y a de réduction sur la cantine. On peut demander à la commission de travailler sur ce sujet.

**Charles Henri RICHARD** demande pourquoi les routes de Chazelles et Persignat sont refaites et pourquoi pas la route de Mons?

**Stéphane BARDIN** répond que pour CHAZELLES et PERSIGNAT ce n'est pas la commune mais le Conseil Départemental.

**Charles Henri RICHARD** dit que monsieur UBALDI a redemandé pour son branchement d'eau potable.

**Stéphane BARDIN** répond que le moulin de Lavaur est la seule habitation qui n'est pas desservie par la semerap. A l'achat le propriétaire était au courant, il utilisait un puit, le ruisseau... et au fur et à mesure de la sécheresse, n'ayant plus d'eau, demande à la commune de faire le branchement. Le SIAP doit effectuer des travaux de renforcement de conduite d'eau aux Charmes de Randan, Mr. Ubaldi devra faire une demande de devis auprès du SIAP Philippe ROCHE doit se renseigner pour savoir où en est le projet.

**Charles Henri RICHARD** au RAZA le curage des fossés il y a des odeurs désagréables.

Est-ce que le branchement vers la Moutade est fait?

**Stéphane BARDIN** dit que les boues sont mises sur la parcelle du Peyroux et seront enlevées rapidement, on attend qu'elles sèchent avant de les enlever. En ce qui concerne les travaux pour la Moutade, Stéphane n'est pas sûr que ce soit terminé, mais ce n'est pas branché.

**Mickaël ABAD** y a t il un arrêté pour le port du masque aux abords des écoles.

**Stéphane Bardin** a envoyé un mail aux parents et fin de semaine l'arrêté sur la grille des écoles.

**Mickaël ABAD** Comment le savoir?

**Stéphane Bardin** nul ne peut ne pas connaître la loi.

**Mickaël ABAD** propose de mettre sur la chaussée port du masque obligatoire.

**Stéphane BARDIN** est intéressé par le pochoir 'masque obligatoire'.

• **Prochaines dates des conseils municipaux.**

14 Décembre à 20h30.